



Groupe de travail Standard Paysages

09/09/2022



Les Parcs Naturels Régionaux



[Vidéo « Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ? »](#)

- * **Le réseau des parcs**
- * **Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional**
- * **La charte D'un PNR**
- * **L'évaluation**
- * **Spécificités des PNR**

Le réseau des parcs

58 Parcs
naturels
régionaux
de France



Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile.

Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et humain.



**Création à l'initiative de la Région
Classé par décret du Premier Ministre
Géré par un syndicat mixte**

LES 5 GRANDES MISSIONS D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL



La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager



Le développement économique, social et culturel



L'aménagement du territoire



L'accueil, l'éducation et l'information



L'expérimentation

La charte d'un PNR

La charte du parc consigne le projet du territoire pour 15 ans.

Elle définit les grandes orientations partagées et toutes les mesures que s'engagent à mettre en œuvre les signataires de la charte (communes et EPCI, Département, la Région et l'État) sur toute la durée du classement pour atteindre les objectifs fixés.

La charte définit les objectifs de qualité paysagère sur le territoire du parc

Chartes à partir de 2016

LES GRANDES ÉTAPES D'ÉLABORATION DE LA CHARTE

CONCERTATION AVEC LES ÉLUS
ET LES HABITANTS

RÉDACTION DE LA CHARTE

AVIS OFFICIELS

APPROBATION PAR LES COMMUNES

CLASSEMENT DU PARC
PAR LE PREMIER MINISTRE

* PLANS DE PAYSAGE
ET CHARTES
PAYSAGÈRES

* OBSERVATOIRES
PHOTOGRAPHIQUES DU
PAYSAGE

* ATLAS DU PAYSAGE

L'évaluation

La charte doit prévoir un dispositif d'évaluation pour apprécier l'efficacité du projet de territoire.

L'évaluation a pour finalités :

- Rendre compte aux signataires et habitants et communiquer sur les actions du parc
- Préparer, organiser et prioriser les actions, ajuster et optimiser les programmations et les moyens humains et financiers
- Articuler et mettre en cohérence les actions du Parc avec celles des autres acteurs du territoire

Les PNR produisent de la donnée sur les paysages dans le cadre de l'évaluation



QUOI



Application de la charte du parc



Évolution du territoire

QUAND



Évaluation à mi-chartre et évaluation finale

COMMENT



Indicateurs



Fiche action

Spécificités des PNR



- * Complémentarité entre objectifs de **protection** et de **développement**
- * Engagement volontaire de l'ensemble des **partenaires**
- * Mesures de gestion et de protection de valeur contractuelle pour l'**ensemble** de son territoire



Un territoire d'un fort intérêt patrimonial (naturel, paysager, culturel...) remarquable et fragile, reconnu au niveau national

Paysages des PNR

PNR Armorique



PNR Queyras



PNR Forêt d'Orient



PNR Brenne



PNR Livradois-Forez



PNR Caps et Marais d'Opale



PNR Landes de Gascogne



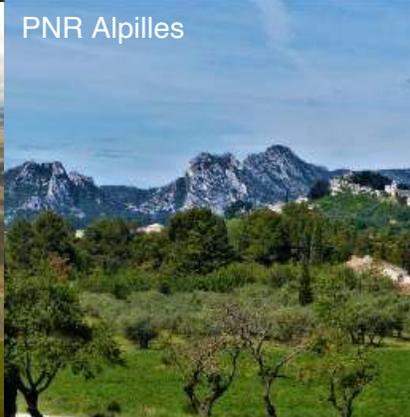
PNR Corse



PNR Baie de Somme Picardie Maritime



PNR Alpilles



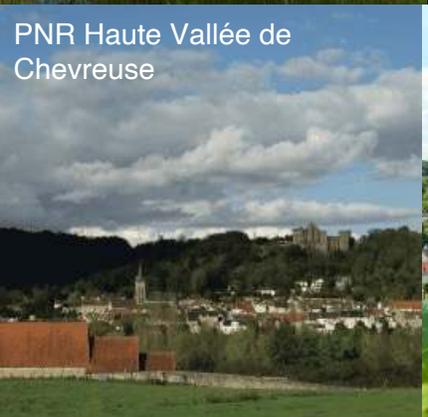
PNR Mont Ventoux



PNR Baronnies Provençales



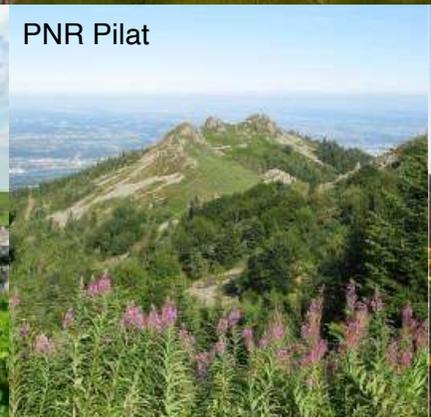
PNR Haute Vallée de Chevreuse



PNR Montagne de Reims



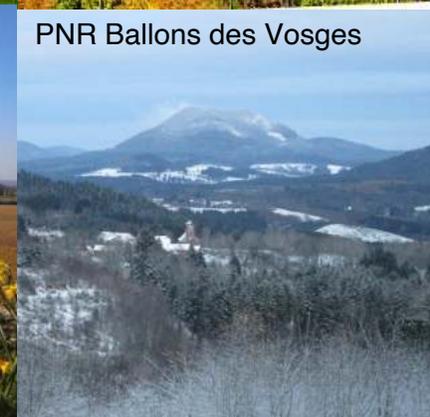
PNR Pilat



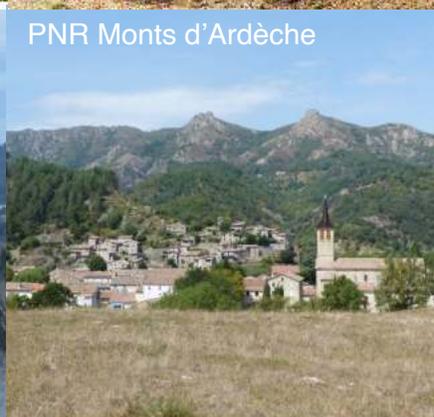
PNR Oise Pays de France



PNR Ballons des Vosges



PNR Monts d'Ardèche



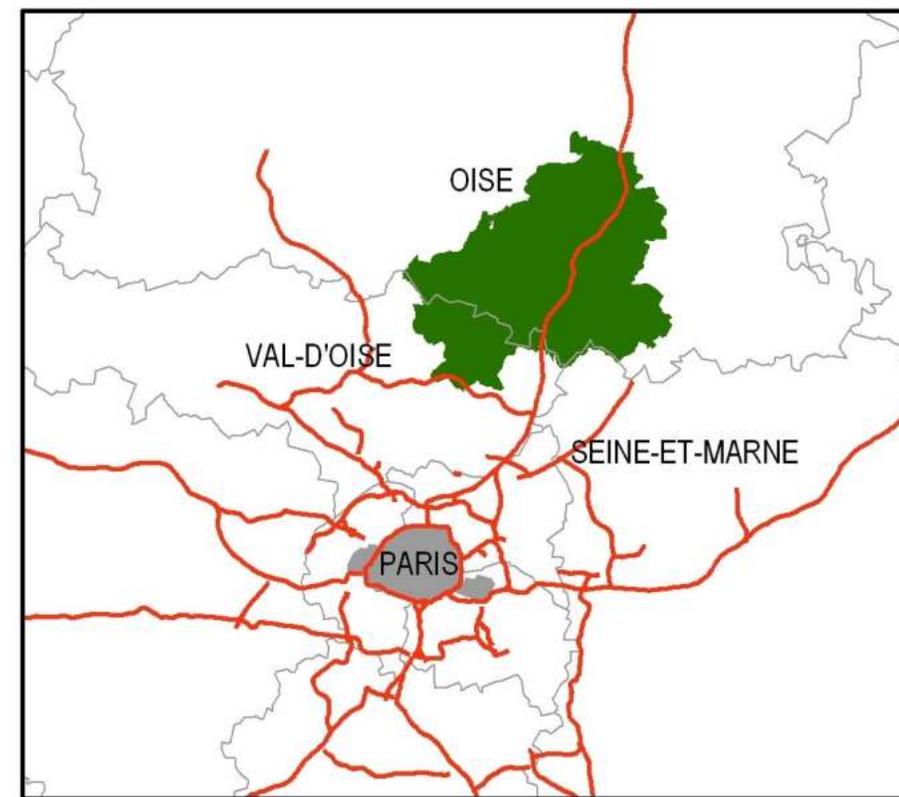
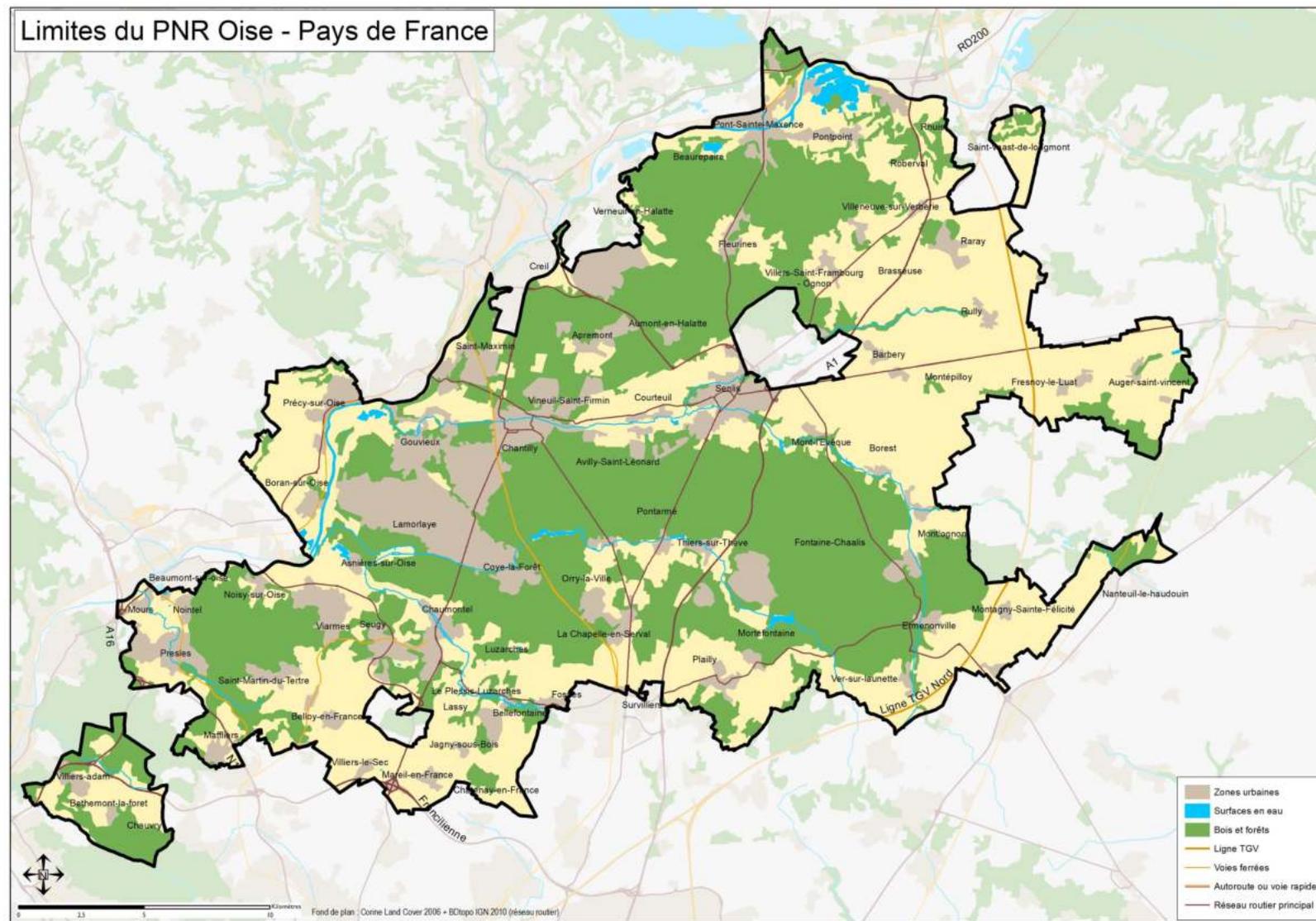


Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

Les données liées au Paysage dans les PNR

Exemple du Parc naturel régional Oise Pays de France

Une très brève présentation du Parc :



Créé en 2004 sur 59 communes,
aujourd'hui 70 commune, 120 000 hbts



Les enjeux liés au Paysage

- Le Paysage est un des enjeux majeurs des territoire de Parc (avec la biodiversité) car facteur d'identité et de qualité de vie
- Exemple de la Charte du PNROPF (janvier 2021) :

ORIENTATION N°5

FAIRE DU PAYSAGE UN BIEN COMMUN



MESURE 14 / page 130

PRÉSERVER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE ET ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES

- * 14.1 : Préserver les grandes composantes paysagères du territoire, poursuivre la mise en œuvre d'objectifs de qualité paysagère à l'échelle des unités paysagères
- * 14.2 : Maintenir, restaurer et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité du territoire
- * 14.3 : Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découvertes
- * 14.4 : Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis
- * 14.5 : Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés
- * 14.6 : Accompagner l'intégration des équipements et installations dans le paysage
- * 14.7 : Faire respecter la réglementation applicable à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes dans le Parc
- * 14.8 : Sensibiliser au paysage, impliquer habitants et acteurs dans sa préservation et sa valorisation

MESURE 15 / page 144

VALORISER UN PATRIMOINE BÂTI IDENTITAIRE ET EXCEPTIONNEL

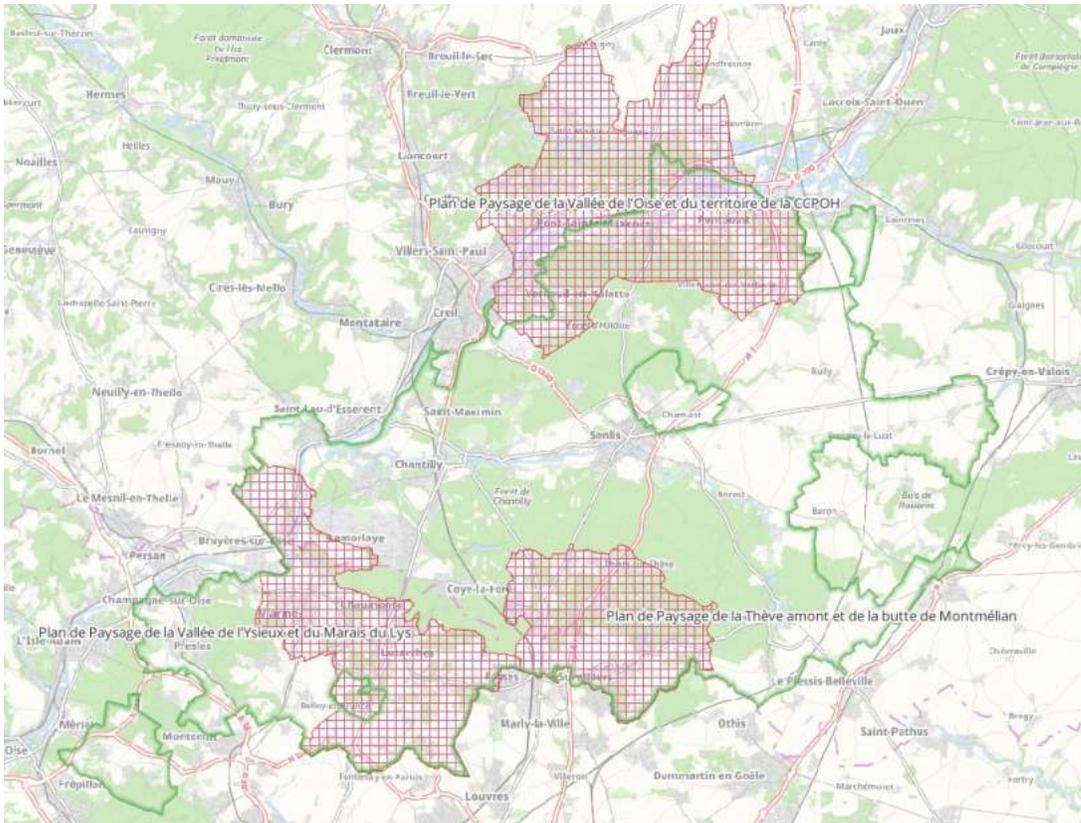
- * 15.1 : Poursuivre l'identification du patrimoine et des caractères identitaires du territoire
- * 15.2 : Protéger, restaurer, et adapter le patrimoine historique et culturel
- * 15.3 : Maintenir une diversité typologique dans les tissus bâtis et accompagner les évolutions de l'architecture patrimoniale et vernaculaire
- * 15.4 : Accompagner les Sites Emblématiques du Parc dans un projet de gestion et de mise en valeur globale et durable
- * 15.5 : Rendre le patrimoine vivant et accessible aux publics
- * 15.6 : Maîtriser l'évolution des Grands Domaines patrimoniaux

- identifie un paragraphe en lien avec des éléments cartographiés dans les Cartographies d'enjeux paysagers et les Schémas d'orientations urbaines
- indique une disposition contribuant en tout ou partie au Plan Climat Energie Territorial

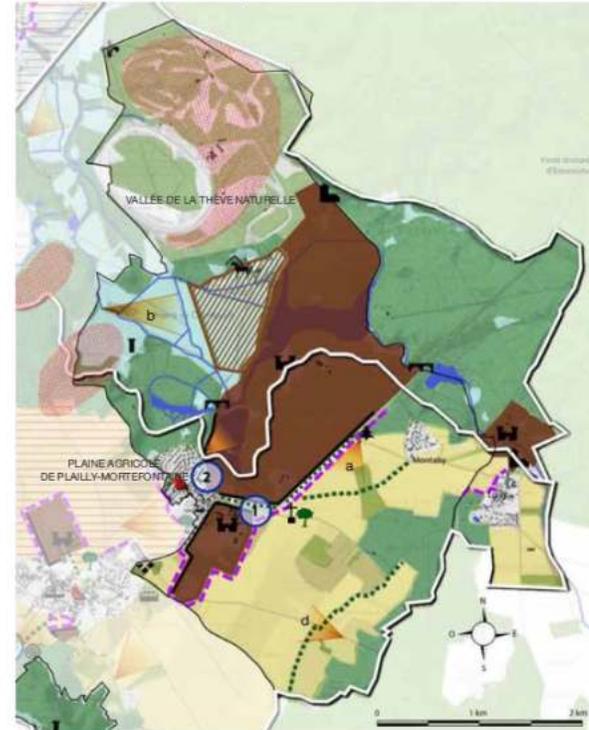


Etudes et données liées au Paysage

- Entre 2004 et 2010 :
 - > identification des « unités paysagères » du territoire
 - > réalisation de « Plans de Paysage » : 3 seulement ont été réalisés



Carte de synthèse des actions de préservation



Légende

Actions de préservation

- Vue remarquable à préserver a, b, c et d - repérage des panoramas
- Paysages cultivés à préserver
- Milieux naturels à préserver dont landes (trame rouge)
- Paysages à caractère patrimonial à préserver
- Infrastructures et prairies annexes aux haras à préserver
- Entrées de village à préserver
- Repères paysager à préserver
- Franges urbaines et limites urbaines de qualité à préserver
- Espaces boisés
- Cours d'eau - rivière Thève
- Espaces bâtis
- Limites des sous-unités paysagères
- Limites communales

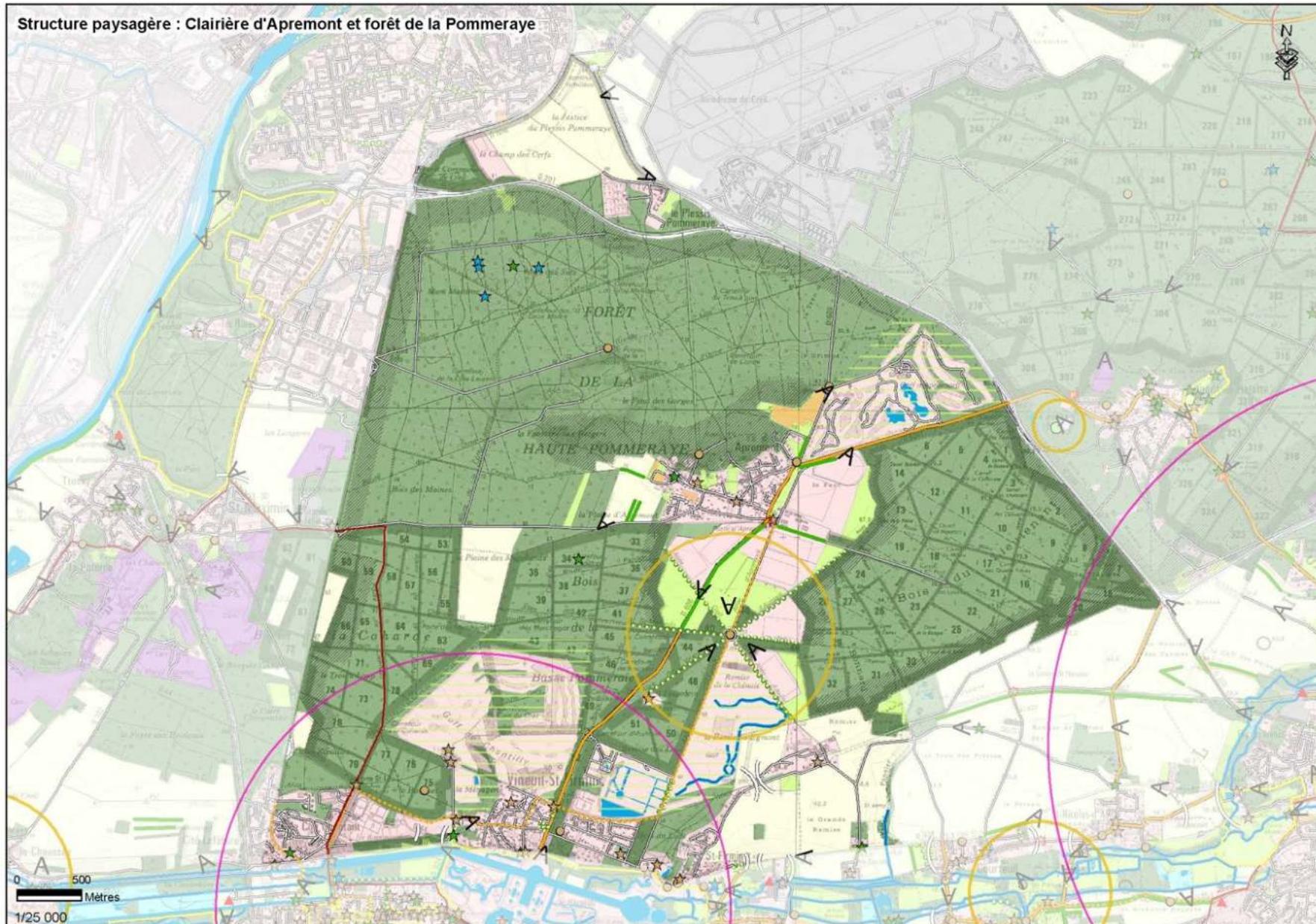
Patrimoine bâti à préserver

- Châteaux
- Vestiges, ruines
- Eglises
- Murs d'enceinte
- Moulins à eau
- Lavoirs
- Ponts
- Fontaines
- Carnières
- Cimetières
- Bornes amonées
- Calvaires
- Autres patrimoines
- Haras
- Maisons forestières
- Industries, bâtis désaffectés

Patrimoine végétal à préserver

- Arbres ou groupements d'arbres remarquables
- Alignements d'arbres remarquables
- Alignements d'arbres fruitiers et d'arbres

• Entre 2010 et 2021 : création des Cartographies des enjeux paysagers dans le cadre de la révision de la Charte



tinyurl.com/CEPpnpof

LÉGENDE DES CARTES D'ENJEUX PAYSAGERS (CEP)

Légende des cartographies des enjeux paysagers

- ★ Monuments, bâtis patrimoniaux
- Petits patrimoines Les poteaux forestiers et les bornes armoriées ne sont pas cartographiés au regard de leur nombre
- ▭ Ensembles bâtis remarquables
- ★ Arbres remarquables ou arbres signaux

Éléments paysagers linéaires

- Alignements d'arbres
- Haies
- Curiosités naturelles
- ★ Mares, sources...
- ∇ Points de vue/rerelations visuelles structurantes
- Routes pittoresques
- Itinéraires de découverte en circulation douce
- Sites emblématiques
- Sites paysagers remarquables
- Secteurs potentiels d'aménagement et de requalification
- ▲ Éléments ou sites à requalifier
- Coupures d'urbanisation
- Espaces à vocation hippique (rappel du Plan de Référence)
- Golfs et Parcs de Loisirs (rappel du Plan de Référence)
- Réseau hydrographique

Occupation du sol (MOS 2010)

- Espaces bâtis
- Infrastructures (aéroports, centres de stockages de déchets, chantiers...)
- Carrières (en activité ou en cours de restauration)
- Zones de cabanisation (au titre du MOS 2010)
- Boisements
- Coupes forestières, friches et broussailles
- Cours d'eau et plans d'eau
- Zones humides (au titre du MOS 2010)
- Vergers
- Pelouses et pâturages
- Prairies
- Terres arables et espaces associés

Légende spécifique aux unités paysagères forestières

- Aires de stationnement
 - GR
 - Secteurs de sensibilité paysagère en vue externe
- Pour des raisons de lisibilité, les secteurs de sensibilité paysagère en vue interne ne sont pas cartographiés (se reporter aux fiches)

Avertissement : le fond de carte correspond au Mode d'occupation des sols 2010 et ne rend pas compte des évolutions ayant pu se produire depuis en matière d'occupation des sols.

Les données seules ne suffisent pas...

N° 17 - Vallée du ru de Presles

Entité :

Buttes et vallons de Carnelle, l'Isle-Adam et Montmorency.

Communes concernées :

Maffliers, Mours, Nerville-la-Forêt, Nointel, Presles, Saint-Martin-du-Tertre.

Superficie :

24,36 km².

Typologie :

Vallée.

Contexte réglementaire :

• Site inscrit

« Massif des Trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords »

Structure paysagère

Le ru de Presles forme une vallée relativement encaissée entre la butte forestière de Carnelle, au nord, et celle de l'Isle-Adam, au sud. Les horizons resserrés à l'est s'ouvrent progressivement vers l'ouest pour dégager de larges perspectives sur la vallée de l'Oise et ses espaces cultivés, au-delà de la petite butte de Presles qui forme un verrou intermédiaire.

La vallée du ru de Presles a su garder un caractère rural mais se trouve sous la pression conjointe de la Plaine de France à l'est, avec le pôle d'activités de la Croix Verte, et de la vallée de l'Oise à l'ouest. Maffliers et Mours situées aux deux extrémités constituent les espaces d'articulation confrontés à ces fortes pressions.

Les deux versants de la vallée sont très contrastés. Le versant nord au pied duquel s'écoule le ru de Presles est marqué en amont par les nombreux thalwegs de la zone de source qui entaillent le coteau boisé, puis par la séquence urbaine de Presles dont l'urbanisation remonte jusqu'à la lisière forestière pour s'y imbriquer. Le coteau sud présente un caractère beaucoup plus ouvert, à la lecture plus simple, associant versant agricole, horizon boisé et villages en balcon (Maffliers et Nerville-la-Forêt).

Le cours du ru est ponctué par de nombreux éléments patrimoniaux notamment d'anciens moulins avec les Grands Moulins de Presles, aujourd'hui désaffectés, implantés sur un site valorisé dès le XV^e siècle. Les ensembles patrimoniaux sont nombreux et de qualité : vestiges néolithiques dont la concentration est unique à l'échelle régionale, plusieurs châteaux remarquables de style classique dans de grands parcs arborés et ordonnancés. Les nombreuses voies et allées plantées d'alignements d'arbres constituent également un patrimoine d'importance identitaire de la vallée.

Le bâti ancien formant les noyaux villageois reste bien préservé, alternant maisons aux matériaux traditionnels, petites fermes, maisons de villégiature datant des XIX^e et XX^e siècles dont l'implantation a été favorisée par la proximité de Paris et la desserte par la voie de chemin de fer qui serpente en fond de vallée. L'urbanisation plus récente a gagné soit le haut du coteau comme à Presles, soit est descendue vers la RN 1 comme à Maffliers, ou s'est étalée dans la plaine alluviale comme à Mours.

La RD 301 forme une véritable rupture dans la continuité des paysages et notamment des espaces cultivés entre Presles et Nerville-la-Forêt. La voie ferrée et la RD 78 suivent le fond de vallée dans une ambiance très fermée. La D64 entre Maffliers et Nerville suit la lisière en balcon de la forêt de l'Isle-Adam et offre de très belles vues sur la vallée et au-delà sur Carnelle et les forêts picardes.

Dynamiques et pressions

- Impact des grandes infrastructures : RD 301, échangeurs RNI/N184 et A16/RD922 avec délaissés et cabanisation associés ;
- Prolongement de l'autoroute A16 L'Isle-Adam - Francilienne, réaménagement de la Croix Verte et requalification de la RNI (DUP) ;
- Pression foncière et immobilière se traduisant ces dernières années par du développement pavillonnaire banalisant et consommateur d'espaces ;
- Pôle d'activités et d'urbanisation de la Croix Verte : projet de ZAC, secteur d'urbanisation préférentielle identifié au SDRIF ;
- Golf et équipements/végétation associée pouvant trancher avec le caractère rural de la vallée ;
- Fermeture progressive du fond de vallée humide confisquant de nombreuses vues en direction de la vallée et du patrimoine bâti associé.

Risques naturels :

- Inondations fluviales (PPRI + TRI) sur Mours
- Ruissellements/coulées de boue (Plan de prévention des risques d'inondation pluviale sur Presles du 9 septembre 1999)
- Mouvements de terrain (cavités souterraines)
- Retrait-gonflement des argiles (aléa fort)

FICHES ET CARTOGRAPHIES

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (cf. Plan de référence) :

- Glacis, versants agricoles ouverts (cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère ») ;
- Coteaux boisés (cf. « Espaces boisés ») ;
- Fonds de vallées et milieux humides associés (cf. « Fonds de vallée ») ;
- Grands Domaines.

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :

- Monuments, bâtiments patrimoniaux et leur site d'inscription : église de Presles (MH), de Nerville, de Maffliers, chapelle/église/ancien couvent des Pères Blancs à Mours, château et parc de Courcelle, château et parc de Nointel (MH), de Bellevue, châteaux de Montbrun et de Maffliers, grandes propriétés et maisons de villégiature, grandes fermes isolées ou formant hameau (ferme de Valpendant, ferme de la Cave...) ;
- Patrimoine industriel : nombreux moulins dont le moulin de Béhu à Maffliers, le Moulin Neuf et le moulin médiéval ruiné de Montbray à Presles, la ferme du Moulin à Mours... ;
- Vestiges néolithiques et leur site : allées mégalithiques sépulcrales du Blanc Val (MhC), de la Pierre Turquoise et de la Pierre Plate à Presles ;
- Petit patrimoine vernaculaire : petit patrimoine religieux (croix, statuaire...), petit patrimoine lié à l'eau (lavoirs à Maffliers, Presles, Nointel..., descentes abreuvoirs...) ;
- Haies et bosquets de la plaine agricole, ripisylve ou éléments associés aux rus et ruisseaux ;
- Alignements d'arbres, fortement présents dans cette unité paysagère : le long de la RD 78, de la RD 64E à Presles, allée plantée du château de Nointel se prolongeant dans la plaine, alignement en entrée sud de Nointel... ;
- Continuités des murs de pierre à l'intérieur des bourgs, associés aux grandes propriétés ou grands domaines...

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :

- Points de vue : panorama depuis la RD 64 à Maffliers sur la plaine de France et la forêt de Carnelle (Prq), panorama depuis Nerville sur Presles, la forêt de Carnelle et la vallée de l'Oise (Prq), belles vues sur le versant sud de la vallée et le village de Nerville depuis la Remise du Grand Chemin à Presles et le Blanc Val... ;
- Relations visuelles proches, perspectives... : perspectives liées au domaine de Nointel, vue sur le village de Maffliers depuis les prairies et le lavoir, relations visuelles avec le patrimoine bâti... ;
- Route pittoresque : RD64 entre Maffliers et Nerville-la-Forêt en balcon, RD 78 entre NI et Presles ;
- Autres axes de découverte : GR1, PR...

Au sein de l'unité paysagère, certains espaces constituent des sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière :

- Frange ouest de Maffliers au lieu-dit la Pré Noue (point de vue, prairies...).

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

- Maintenir l'agriculture en accompagnant les exploitants si nécessaire sur de nouvelles filières, des circuits courts... ;
- Maintenir et gérer les milieux humides de fond de vallée, reconquérir et valoriser les sources du ru de Presles ;
- Préserver l'intégrité paysagère de la coulée (parcs et zones humides boisées) dans la traversée de Presles ;
- Gérer les lisières forestières en interface avec l'urbain ;
- Assurer la préservation et le renouvellement des alignements d'arbres ;
- Respecter les prolongements, axes de composition des grands domaines dans le paysage, notamment autour de Nointel ;
- Préserver les franges urbaines de qualité : nord-ouest de Maffliers au lieu-dit la Noue Pré... ;
- Se réapproprier les vues en direction du fond de vallée notamment dans la traversée de Presles ;
- Proposer une convention avec le golf pour une meilleure intégration paysagère et environnementale ;
- Maîtriser l'étalement urbain, faire le choix de la densification ;
- Prévenir les risques de ruissellement par l'arrêt de l'urbanisation dans les thalwegs, la limitation de l'imperméabilisation des sols, le maintien des boisements, haies, bosquets sur les coteaux et ruptures de pente... ;
- Requalifier et valoriser les espaces urbains offrant une relation aux paysages de la vallée : par exemple à Nerville ;
- Valoriser les parcs et jardins ;
- Préserver, voire restaurer la continuité des cheminements reliant les deux versants de la vallée, renforcer et sécuriser les cheminements pédestres entre le village de Maffliers et la forêt de l'Isle-Adam.../Valoriser ces cheminements par des circuits de découverte autour des thèmes identitaires de la vallée ;
- Projet de prolongement de l'A16 : rétablir le corridor écologique (passage faune du Bois Carreau), intégrer l'infrastructure aux paysages traversés...



Les données et leurs limites

- Structuration des données à minima : insee commune, elts descriptifs, année, elts qualitatifs, préconisations éventuelles...
- Les limites :
 - Évolution dans le temps des objets inventoriés : quand ? Comment ?
 - Le Paysage n'est pas la simple somme d'objet géographique : comment le qualifier ? Comment évaluer l'évolution de la qualité d'un Paysage ?
 - Difficulté d'utilisation et de valorisation de données trop schématiques (flèches, zones d'influence...)

-> Dans la cadre de notre « T0 », nous proposons de produire un document pour qualifier et caractériser chacune de nos unités paysagères par un témoignage sensible illustré par des photos, croquis, textes courts...

La question évaluative 8 s'intitule "L'identité patrimoniale et paysagère du territoire a-t-elle été préservée et valorisée ?

Ce qui se fait dans les Parcs :



- Observatoire photographique : un bon outil de sensibilisation mais un mauvais outil de suivi et d'évaluation
- Atlas du Paysage : un travail conséquent, mais l'impact sur les politiques publiques locales est limité (déclinaison opérationnelle ?)
- Etc...

Quelques exemples :

- <https://observatoiredespaysages.parc-pyrenees-catalanes.fr/>
- [Observatoire photo du gâtinais français](#)
- <https://www.parc-vosges-nord.fr/externe/OPP/#>



Des questions ?